



**Communauté d'Agglomération
du Grand Guéret
9 Av Charles de Gaulle
23006 GUERET CEDEX**

Objet: Avis modification PLU SAINT FIEL

Dossier suivi par: A.JAMOT

Guéret, le 29 janvier 2026

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé pour avis, au titre des articles L153-16 et L132-7 du code de l'urbanisme le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint Fiel.

Voici les principales remarques de la Chambre d'Agriculture de la Creuse:

Remarques concernant le rapport de présentation:

- L'hypothèse de croissance démographique retenue est cohérente et mesurée au regard du développement des années précédentes.
- Les logements à prévoir ont bien été calculés en prenant en compte le taux d'occupation et les logements vacants.
- La prise en compte des dents creuses va permettre une densification de l'existant. Ce travail permet également de mobiliser strictement le foncier nécessaire au projet communal.
- La volonté de densification et de préservation des espaces agricoles et naturels est nettement perceptible à travers le document.

Remarques générales concernant le zonage:

- Au regard des besoins identifiés dans le rapport de présentation, le zonage est cohérent et justifié.
- Le zonage agricole A prend en compte les activités agricoles et devrait permettre leur développement.

Remarques générales concernant le règlement:

- Le règlement est limpide et devrait permettre une instruction aisée des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Siège social

Maison de l'Économie
8 Avenue d'Auvergne - CS 60089
23011 Guéret Cedex
Tél: 05 55 61 50 00
Fax: 05 55 52 84 20
Email: accueil@creuse.chambagri.fr

Au regard de ces éléments, je propose un avis **favorable** à votre projet de PLU et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,

Pascal LEROUXSEAU

F. GOUZONNA